

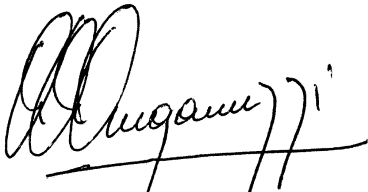
15 février 2010

CIRCULAIRE CTOI 2010/17

OBJET : LISTE PROVISOIRE DES NAVIRES INN DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN

Conformément à l'alinéa 7 de la *Résolution 09/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de la convention*, veuillez trouver ci-joint la liste provisoire des navires INN (pièce jointe n°1) ainsi que tous les documents y afférents fournis par les parties concernées et par les États de pavillon concernés, en réponses à la Circulaire CTOI 2009/40.

Cordialement,



Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif

Annexes:

1. Liste provisoire des navires INN, datée du 15 février 2010
2. Rapport des Seychelles au Secrétariat, reçu le 9 septembre 2009
3. Rapport du Royaume Uni (BIOT) au Secrétariat, reçu le 6 novembre 2009
4. Rapport de Madagascar au Secrétariat, reçu le 9 novembre 2009
5. Lettre de Vanuatu au Secrétaire Exécutif de la CTOI, date du 1^{er} décembre 2009
6. Lettre d'Oman au *Foreign and Commonwealth Office* du Royaume Unis

Distribution

Membres de la CTOI : Comores, France, Guinée, Madagascar

Président de la CTOI,

Parties coopérantes non contractantes: Sénégal

En copie: FAO

Ce message a été transmis uniquement par courriel

**LISTE PROVISOIRE DE NAVIRES INN DE LA CTOI
(15 FEVRIER 2010)**

Nom actuel du navire (précédents)	Pavillon actuel (précédents)	Date de première inscription sur la Liste de navires INN de la CTOI	Numéro Lloyds/IMO	Photo	Indicatif radio (précédents)	Propriétaire / en équité (précédents)	Armateur (précédents)	Résumé des activités INN
Ocean Lion	Inconnu (Guinée équatoriale)	Juin 2005	7826233					Violation des résolutions de la CTOI 02/04, 02/05 et 03/05.
Yu Mann Won	Inconnu (Géorgie)	Mai 2007						
Gunuar Melyan 21	Inconnu	Juin 2008						
Parsian Shila	Iran		9404285	Oui. Reportez - vous au rapport des Seychelles	9BKI	Salem Chabahar Product Food Co.		Violation des résolutions de la CTOI 07/02, 09/03
Rwad 1 (Marine 88)	Oman (St. Christophe)				A4DD9	Rwad Al-Ibtkar Est. Trading		Violation des résolutions de la CTOI 07/02, 09/03
Jupiter No. 1	Vanuatu (Seychelles)				YJUC5 (SQ7E)	Jupiter Fishery Co., Ltd		Violation de résolution de la CTOI 09/03

12 septembre 2009

M. Ali Mojahedi
Directeur Général
Ministère de l' Agriculture -e-Jehad
République Islamique d' Iran

Fax: 00 9821-66941367-8

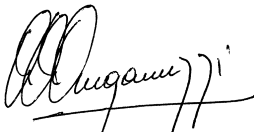
Cher M. Mojahedi,

**OBJET: DÉCLARATION D'UN NAVIRE SOUPÇONNÉ D'AVOIR CONDUIT DES OPÉRATIONS
DE PÊCHE INN DANS LA ZONE DE COMPÉTENCE DE LA CTOI**

Le Secrétariat a reçu des documents de Seychelles (21 pages) qui indiquent qu'un navire a opéré dans l'océan Indien en contravention des mesures de gestion de la CTOI. Vous trouverez lesdits documents attachés à ce courrier.

Merci de bien vouloir examiner les documents fournis par le Seychelles et de me transmettre vos commentaires aussitôt que possible.

Cordialement,



Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif

cc: M. Mehdi Shirazi

Pièces jointes

- Documents de Seychelles

RAPPORT : Navires soupçonnés de s'être livrés à des activités de pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI, au titre de la Résolution 09/03

DATE : lundi 7 septembre 2009

RÉSUMÉ : Le 16 juin 2009, la Seychelles Fishing Authority a reçu une demande d'autorisation d'entrée au port de la part du navire battant pavillon iranien « PARSIAN SHILA », dans le but d'obtenir des pièces de rechange et de se ravitailler. Ce navire n'étant pas inscrit au Registre de la CTOI des navires autorisés, la SFA avait la possibilité de refuser l'entrée au port, mais nous en avons décidé autrement afin d'enquêter sur d'éventuelles activités de pêche INN. Notre enquête a montré que ce navire avait pêché en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI, en contravention de la résolution 07/02.

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION AU PORT

A. Informations sur le navire.

Item	Définition	Détails
a.	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	PARSIAN SHILA
b.	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	IRAN
c.	Date de première inscription du navire sur la Liste de navires INN de la CTOI.	n/a
d.	Numéro Lloyds/IMO.	9404285
e.	Photos du navire, si disponibles.	Voir pièces jointes
f.	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable.	9BKI
g.	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), y compris les propriétaires en équité, si applicable.	Salem Chabahar Product Food Co.
h.	Opérateur(s) et capitaine/capitaine de pêche du navire et précédent(s) si applicable.	Capitaine du navire : M. Nouroullah Abbasi Capitaine de pêche : M. Leyenda Cedeira Remigio Louis
i.	Date des activités INN	1 ^{er} mai au 16 juin 2009 (voir annexe 1), y compris le trajet jusqu'à la zone de pêche, la recherche du poisson et l'activité de pêche.
j.	Localisation des activités INN (filage et virage du filet)	2 mai : 24O 31' N - 60O 10 E 6 mai : 14O 31' N - 68O 35 E 15 mai : 03O 37' S - 66O 26 E 16 mai : 03O 36' S - 67O 00 E 17 mai : 03O 30' S - 67O 00 E 2 juin : 24O 31' N - 60O 10 E

k.	Résumé des activités INN (voir section B).	Pêche aux thons dans la zone de compétence de la CTOI sans autorisation de l'état de pavillon et sans être inscrit au Registre CTOI, en contravention de la Résolution 07/02 (voir annexe II).
l.	Résumé des actions prises	Le navire a été signalé à la CTOI pour pêche INN présumée.
m.	Résultat des actions prises	Aucune réponse n'a été reçue après que nous ayons contacté les autorités iraniennes (voir annexe IX).

Note : les positions des activités de pêche INN ont été obtenus à partir des fiches de pêches du navire, qui correspondent à un relevé quotidien à 12h00.

B. Détails des clauses de la résolution violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 06/01 concernées)

Item	Clause	Concernée
a.	pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI et ne sont pas inscrit au Registre CTOI des navires autorisés à pêcher dans la zone de compétence de la CTOI	X
b.	pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI et que leur État de pavillon n'a pas de quota de captures, de limites de prises ou d'allocation d'effort au titre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, si applicable	
c.	n'enregistrent ou ne déclarent pas leurs prises réalisées dans la zone de compétence de la CTOI, ou falsifient leurs déclarations	
d.	capturent ou débarquent du poisson ne respectant pas les tailles minimales en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	
e.	pêchent durant une période de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou	
f.	utilisent des engins prohibés en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	
g.	transbordent vers, ou participent à des opérations (telles que réapprovisionnement ou ravitaillement) avec, des navires inscrits sur la liste des navires INN	
h.	pêchent des thons et des thonidés dans les eaux territoriales d'un état côtier de la zone de compétence de la CTOI	
i.	sont sans autorisation ou en contravention des lois et règlements nationaux	
j.	n'ont pas de pavillon et pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI	
k.	se livrent à des activités de pêche contraires à toute autre mesure de conservation et de gestion de la CTOI	X résolutions 07/01 et 07/02

C. Documents associés

- Fiches de pêche – Annexe I
- Route du navire (données manuelles des fiches de pêche) – Annexe II
- Journal de la chambre froide – Annexe III
- Photo du navire – Annexe IV

- Certificat d'enregistrement – Annexe V
- Certificat d'origine du navire – Annexe VI
- Rôle d'équipage – Annexe VII
- Rapport d'inspection – Annexe VIII
- Correspondance avec l'état de pavillon – Annexe IX

D. Actions recommandées

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d'autre action recommandée.	
b	Notification au Secrétariat. Notification recommandée à l'État du pavillon.	X
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	X (sur avis du Comité d'application)

SALIDA Puerto: **BANDAR-ABBAS**
 Fecha: **30/04/09**
 Hora: **07 H 00 M**

LLEGADA Puerto: **SEYCHELLES**
 Fecha: **19/06/09**
 Hora: **07 H 00 M**

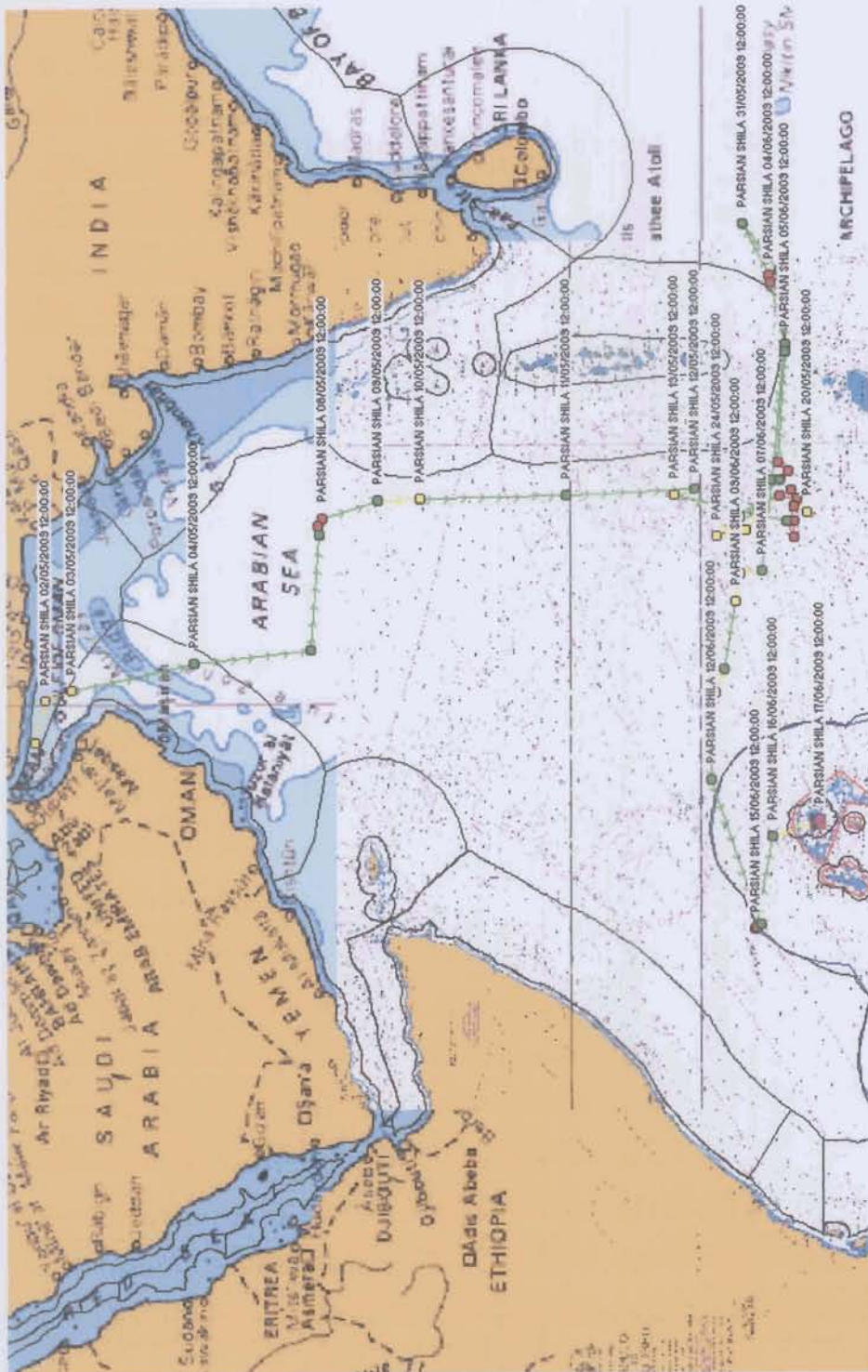
CORREDERA:
 SALIDA:
 LLEGADA:

BARCO: **PARSIAN SHILA**
 CAPITAN: **REMIGIO LEYEN**

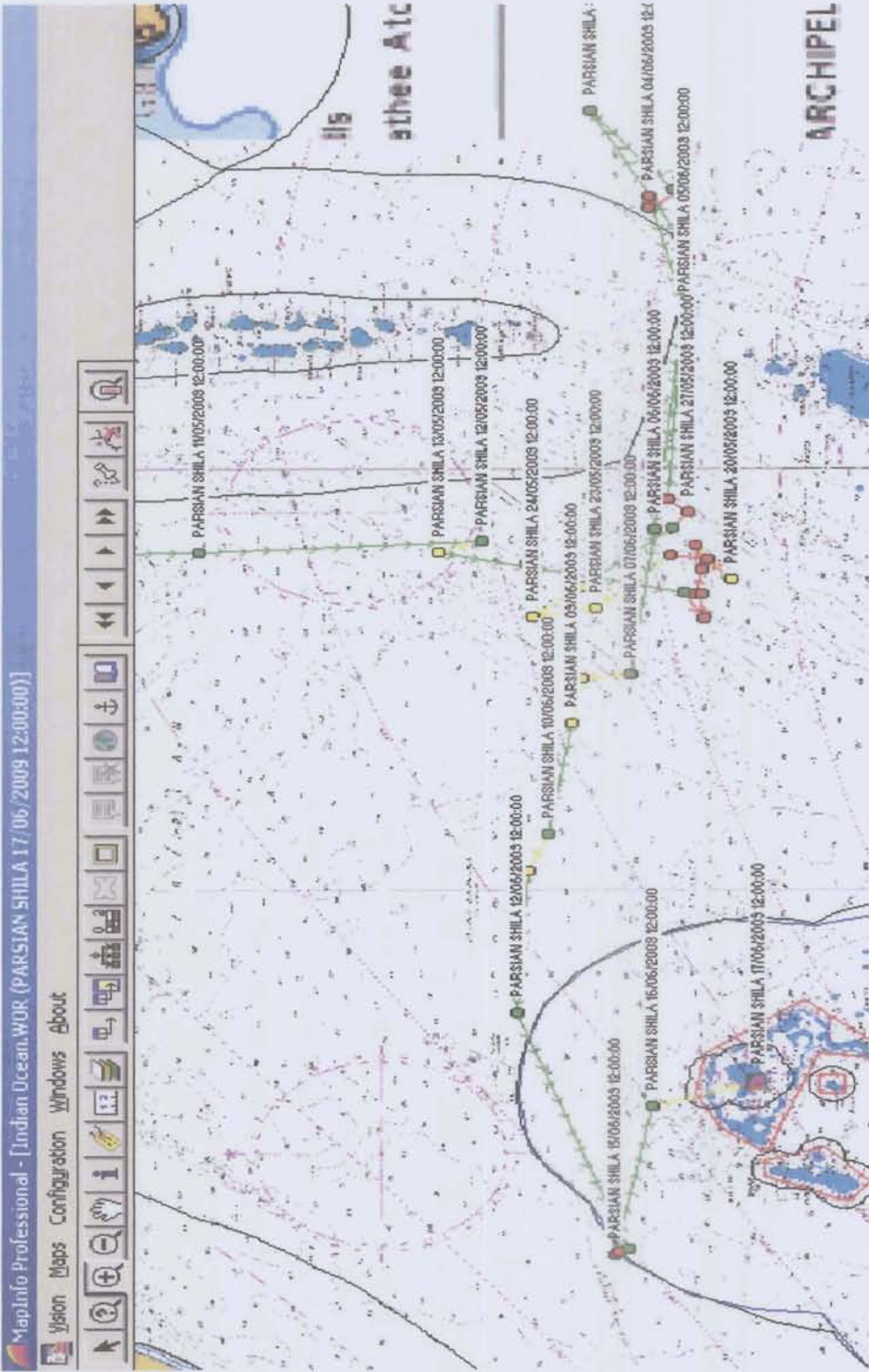
HOJA
3

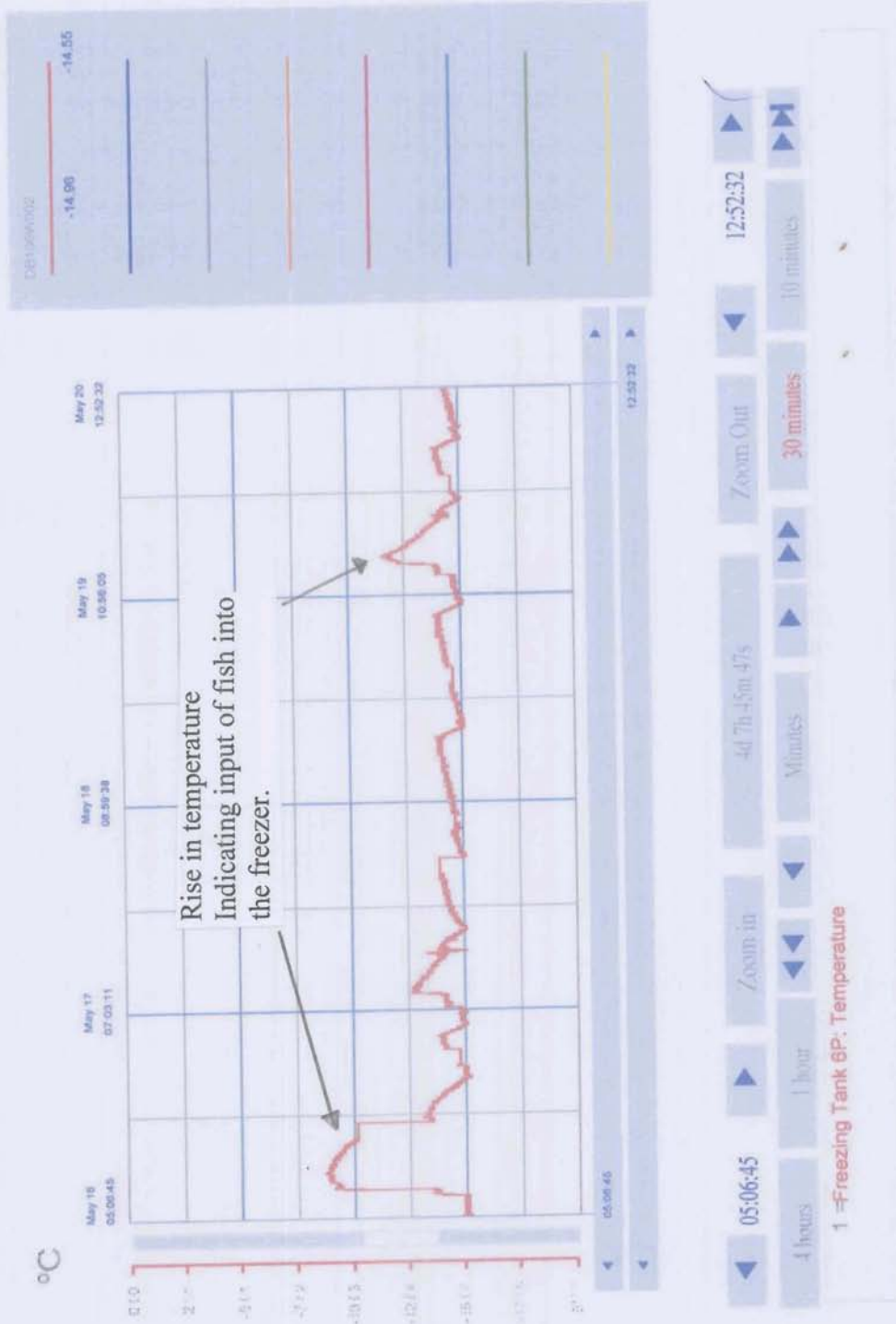
FECHA	POSICION del lance, sino hay lance, posicion a las 12 h	LANCE		NUMERO DE CUBA	CAPTURAS ESTIMADAS								NOTAS			COMENTARIOS	CORREDERA		TEMPERATURA DE SUPERFICIE	ESTADO DE LA MAR	VISIBILIDAD (EN MILLAS MARINES)	VIENTO		CORRI TE			
		POSITIVO	NULO		RABIL		LISTADO		PATUDO		ATUN BLANCO		OTRAS ESPECIES		OBJETO		PAJAROS	OTROS				6h	18h	DIRECCION	VELOCIDAD (MILLAS / HORA)	DIRECCION	VELOCIDAD (MILLAS / HORA)
					Tam-año	Tone-ladas	Tam-año	Tone-ladas	Tam-año	Tone-ladas	Tam-año	Tone-ladas	Tam-año	Tone-ladas													
01-06-09	03°04' S 076°34' E																	29	Calma	50	0.2	50	0.2				
02-06-09	03°10' S 076°31' E	X		6B	3/10 +10	10 5	1.8	30										29	Calma	80	0.6	80	0.2				
03-06-09	02°41' S 076°08' E																	29	Calma	80	0.3	80	0.1				
04-06-09	02°07' S 077°07' E																	29	Calma	80	0.2	110	0.9				
05-06-09	03°17' S 073°47' E																	29	Calma	80	0.5	115	1.5				
06-06-09	02°47' S 068°33' E																	30	Calma	320	0.5	110	0.5				
07-06-09	02°21' S 065°05' E																	30	Calma	350	0.5	80	0.5				
08-06-09	01°30' S 065°00' E																	30	Calma	250	0.5	80	0.5				
09-06-09	01°20' S 063°55' E																	30	Calma	250	0.5	80	0.6				
10-06-09	00°55' S 061°19' E																	30	Calma	250	0.5	80	0.2				
11-06-09	00°35' S 060°25' E																	30	Calma	240	0.5	80	0.6				
12-06-09	00°23' S 057°04' E																	29	Calma	180	15	250	1.1				
13-06-09	02°20' S 051°30' E																	29	Calma	180	10	150	0.6				
14-06-09	02°10' S 051°24' E																	29	Calma	180	15	250	1.6				
15-06-09	02°06' S 051°20' E																	29	Calma	180	20	250	1.3				
16-06-09	02°45' S 054°52' E																	30	Calma	180	20	180	1.1				



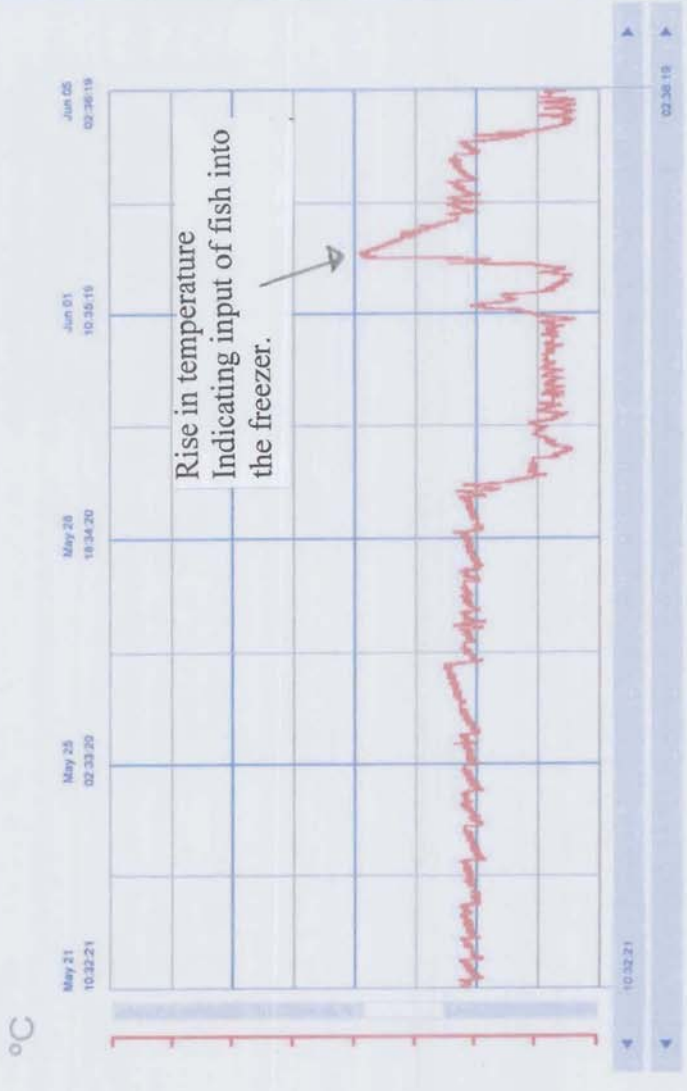
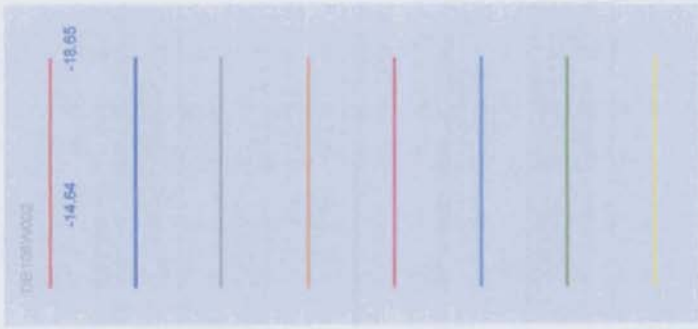


Zoom





6/18/2009 7:59:11 AM



◀ 10:32:21 ▶ ▶ Zoom in 144 16h 3m 58s ◀ Zoom Out 02:36:19 ▶
 4 hours 1 hour ◀ ◀ ◀ ◀ Minutes ▶ ▶ ▶ ▶ 30 minutes 10 minutes

1 =Freezing Tank 6P: Temperature

6/18/2009 8:00:50 AM



PARSIAN SHILA



دولت جمهوری اسلامی ایران
وزارت راه و ترابری
سازمان بنادر و کشتیرانی



سازمان بنادر و کشتیرانی

No 0456

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN
MINISTRY OF ROADS & TRANSPORTATION
PORTS & SHIPPING ORGANIZATION

گواهی نامه ثبت

CERTIFICATE OF REGISTRY

علامت خطابی Call Sign	شماره آیسی IMO No.	شماره و تاریخ ثبت No. & Date of Registry	بندر ثبت Port of Registry	نام کشتی Name of Vessel
9 BK I	9404285 ۹۴۰۴۲۸۵	۱۳۸۶/۱۲/۰۵ - ۸۸۰ 880 - 24/02/2008	چابهار CHABAHAR	پارسیان شیل PARSIAN SHILA
Classed by	تحت کلاس	محل ساخت Place of Built	سال ساخت Year of Built	نوع کشتی Type of Vessel
B V		اسپانیا SPAIN	۲۰۰۶	تونا پرسه ساینر TUNA PURSE SEINER
شماره و تاریخ و بندر ثبت قبلی (در صورت وجود) Previous No., Date & Port of Registry		نام و نشانی سازنده Name & Address of Manufacturer		
NIL		استیلروس آرمون ویکو اس آ - ویکو اسپانیا ASTILLROS ARMON VIGO S.A VIGO SPAIN		



Registered Dimensions, Tonnage & Hull Particulars					مشخصات بدنه و ظرفیت ثبت شده
تعداد دکل و جرثقیل No. of Mast(s) & Crane(s)	تعداد عرشه No. of Decks	نوع سینه Type of Bow	نوع پاشنه Type of Stern	جنس بدنه Hull Material	تعداد دیواره های غیر قابل نفوذ No. of Watertight Bulkheads
۳ دکل و ۵ جرثقیل 3 Mast(s) & 5 Crane(s)	۲	کروی BULBOUS	تخت TRANSOM	فولاد STEEL	۵
GT	NT	طول سرتاسری (متر) Length Overall (m)		عرض میانی (متر) Moulded Breadth (m)	عمق (متر) Moulded Depth (m)
۳۲۹۶	۹۸۹	۹۵/۷ متر		۱۵/۲ متر	۷/۱.۵ متر

Particulars of Main Engines				مشخصات موتورهای اصلی
حد اکثر سرعت Max. Speed	قدرت موتورها BHP	تعداد موتورها و سیلندر No. of Eng & Cyl	نوع موتورهای اصلی Type of Main Engines	نام و نشانی سازنده Name & Address of Manufacturer
۱۹ گره 19 KNOT	۶۰۰۰ کیلووات 6000 KW	۱ موتور و ۱۲ سیلندر 1 Eng & 12 Cyl	MAK	کاتریلار موتورن - روستوک آلمان CATERPILLAR MOTOREN ROSTOCK GERMANY
نام و نشانی سازنده Name & Address of Manufacturer		محل ساخت Place of Built	سال ساخت Year of Built	تعداد پروانه No. of Propeller(s)
کاتریلار موتورن - روستوک آلمان CATERPILLAR MOTOREN ROSTOCK GERMANY		آلمان GERMANY	۲۳۸۴	۱

Particulars of owner(s)				مشخصات مالک (مالکین)
میزان سهام Rate of Shares	نشانی و اقامتگاه Address & Domicile	تابعیت Nationality	نام مالک (مالکین) Name of Owner(s)	محل صدور Date of Issue
۱۰۰ درصد 100%	تهران - میدان ونک - خیابان ونک - پاساژ ونک - شماره ۱۰۱ NO.101, VANAK PASSAGE, VANAK ST. VANAK SQ. TEHRAN IRAN	ایران IRANIAN	شرکت سالم چابهار SALEM CHABAHAR PRODUCTS FOOD CO.	تهران - ایران 1386/12/05
محل صدور Date of Issue		نام و سمت مقام مسئول Name & position of Authority		
تهران - ایران 24/02/2008		احمد فروغی AHMAD FOROUGH DIRECTOR GENERAL MARINE AFFAIRS		

خلاصه معاملات، رهن و تغییرات در پشت صفحه می باشد

Summary of Transactions, Mortgages & Modifications on overleaf

<p>1. Expedidor, Expéditeur, Consignor المرسل 发货人 ASTILLEROS ARMÓN VIGO, S.A. Avda. Beiramar, 6 - B 36208 VIGO (Pontevedra) SPAIN</p>	<p>N.º 4384221 004023</p>	<p>ORIGINAL</p>
<p>2. Destinatario, Destinataire, Consignee المرسل اليه 收货人 SALEM CHABAHAR PRODUCTS FOOD CO N.º 101 Vanak Passage Vanat St. Vanak SQ Tehran, IRAN</p>	<p>COMUNIDAD EUROPEA COMMUNAUTE EUROPEENNE EUROPEAN COMMUNITY المجموعة الاقتصادية الأوروبية 欧洲共同体</p> <p>CERTIFICADO DE ORIGEN CERTIFICAT D'ORIGINE CERTIFICATE OF ORIGIN شهادة المنشأ 原产地证明</p>	
<p>4. Informaciones relativas al transporte (Mención facultativa) Informations relatives au transport (Mention facultative) Transport details (Optional) مرسله بواسطة 运输情况 By your own means FOB VIGO (SPAIN)</p>	<p>3. País de origen, Pays d'origine, Country of origin بلد المنشأ 原产 ESPAÑA (SPAIN) EUROPEAN COMMUNITY We confirm that the vessel origin is Spain</p>	
<p>6. N.º de orden, marcas, numeración, número y naturaleza de los bultos, designación de las mercancías N.º d'ordre, marques, numeros, nombre et nature des colis, désignation des marchandises Item number, marks, number and kind of packages, description of goods مواصفات البضاعة: رقم التسلسل، العلامة، رقم الطرود، عدد وطبيعة الطرود 序号; 商标; 号码; 包装件数量和性质; 商品种类;</p>	<p>7. Cantidad Quantité Quantity الكمية 数量</p>	
<p>Tuna Purse Seiner vessel Hull n.º V-052 as per Shipbuilding contract and technical specification with the following main Characteristics:</p> <p>Length overall : 95/70 m. Length between prtprndiculars : 82/70 m. Moulded Breadth : 15,20 m. Depth to the main deck : 7/10 m. Draught : 6,10 Fish tank capacity : 2500 m Propelling engine motor : Make Type 12M 32C 6000 KW 750 RPM Classification Society : Bureau Veritas Class notation : 13/3 E MALTA CROSS HULL, MALTA CROSS MACH, RMC FISHING VESSEL; UNRESTRICTED NAVIGATION.</p> <p>AS PER P/I NO. 159/04 DD : 14/12/2004 Nombre del Banco : BANK Keshavarzi (Agricultural Bank) N.º Cto. : 00440/83601391 Customs tariff : 890.200 Persian Gulf</p>	<p>GROSSWEIGHT 3.300 GT.</p> 	
<p>8. La autoridad que suscribe certifica que las mercancías designadas son originarias del país que figura en la casilla n.º 3 L'autorité soussignée certifie que les marchandises désignées ci-dessus sont originaires du pays figurant dans la case n.º 3 The undersigned authority certifies that the goods described above originate in the country shown in box 3</p>		
<p>تشهد السلطة الموقعة أدناه أن البضائع المذكورة أعلاه مصدرها البلاد المذكورة في الحقل رقم 3 签发该证当局证实上述商品原产于第3栏内所注明的国家</p>		
<p>María Pilar Rey Rotea Dpto. Comercio Exterior</p> 		
<p>Lugar y fecha de expedición, nombre, firma y sello de la autoridad competente Lieu et date de délivrance, désignation, signature et cachet de l'autorité compétente Place and date of issue, name, signature and stamp of competent authority</p>		
<p>مكان، وتاريخ وتسمية وختم السلطة المختصة، وبتاريخ وتسمية وختم السلطة المختصة 发证地点和日期; 发证当局的名称, 签字和印章</p>		

3 n NOV. 2006

Nombre de la Cia. Naviera, agente, etc. Name of Shipowner, Shipping Line, Agent, etc.		LISTA DE TRIPULANTES/CREW LIST			
CHABA HAR L.T.D		CALL SING 9BKI		N° IMO: 9404285	
		X	Llegada Arrival	Salida Departure	Pag. N°/Page Nr. 1
1. Nombre del buque: Name of ship PARSIAN SHILA		2. Puerto de llegada / salida Port of arrival/departure PORT VICTORIA		3. Fecha de llegada / Salida Date of arrival/departure 18/06/2009	
4. Nacionalidad del buque / Nationality of ship IRANI		5. Puerto de procedencia / Last port BANDAR-ABBAS		6. Fecha de ultima salida Date of last departure 30/04/2009	
7. N° Nr	8. Apellidos y nombre. Family name, given names.	9. Cargo a bordo Rank or rating	10. Nacionalidad Nationality	11. Lugar de nacimiento Place of birth	12. D.N.I. Maritin Nr.
1	LEYENDA CEDEIRA REMIGIO LUIS VIGÓ	CAPTAN DE P.	ESPAÑOLA	BAYONA	471006586
2	NOUROULLAH ABBASI B. A.	CAPTAN	IRANIAN	KAZEROUN	
3	COSTAS DENIS ANTONIO F.	OFICIAL/CONTRA	ESPAÑOLA	BAYONA	76987702 D
4	PEREIRA MARTINEZ JOSE BENITO	JEFE DE MAQ.	ESPAÑOLA	MOÑA	36172063D
5	JUAN LUIS GONZALEZ RODRIGEZ	2° MAQUINAS	ESPAÑOLA	HUELVA	75550773 M
6	THIOUB PAPA ALIOUNE	ENGRASADOR	SENEGALESA	SAINT-LOIU	155703
7	FEKI LUMBU	ENGRASADOR	INDONESIO	MANADO	P648497
8	ZULHAINI ZULHAINI	ENGRASADOR	INDONESIO	BALAI	R940682
9	SUSTIONO SUSTIONO	ENGRASADOR	INDONESIO	PEMALANG	P7484444
10	MARTINEZ RODIÑO RAMON	CONTRAMAEST.	ESPAÑOLA	CAMBADOS	476014278
11	ALVAREZ GOMEZ RAFAEL	AYT.CONTRA	ESPAÑOLA	BAYONA	471008783
12	ALONSO IRAGO SERAFIN	PANGUERO	ESPAÑOLA	CAMBADOS	35255068R
13	TACHIRU	SPEED BOAT	INDONESIA	TEGAL	AJ169062
14	MANUEL PARDAVILA BLANCO	COCINERO	ESPAÑOLA	VIGO	36003368 L
15	NUROMAN SANTOSO	MARMITON	INDONESIA	PEMALANG	R688067
16	DARTO	CAMARERO	INDONESIA	BREBES	R125378
17	FAYE ELHADJI LAMINE	MIRADOR	SENEGALESA	DAKAR	04FF11287
18	WANE PAPA MAKHTAR	MIRADOR	SENEGALESA	DAKAR	06FF96289
19	MAMADOU SARR	MIRADOR	SENEGALESA	DAKAR	06FI28202
20	FAYE SOULEYMANE	MIRADOR	SENEGALESA	DAKAR	04FE50840
21	IBRAHIME SARR	MIRADOR	SENEGALESA	DAKAR	160153
22	THIARE ELHADJI MAMADOU	MIRADOR	SENEGALESA	DAKAR	2511
23	MUI.YADI	MARINERO	INDONESIO	TEGAL	B347436
24	LUKMAN SARDIN	MARINERO	INDONESIO	AMBEUA	S311859
25	SANUDIN	MARINERO	INDONESIO	BREBES	A444804
26	MUKMIN	MARINERO	INDONESIO	BUTON	AA518144
27	RIRI	MARINERO	INDONESIO	SIULAK	AA729309
28	ESMAEIL BAZRAFSHAN	MARINERO	IRANIAN		
29	ABDOLZAHRA MINNOSHJI	MARINERO	IRANIAN	SHADEGHAN	
Fecha y firma del Capitán o del Agente u Oficial autorizado Date and signature by Master or Authorized Agent or Officer					
				Port Victoria a 18/06/09	
REMIGIO LEYENDA CEDEIRA					



REPUBLICQUE OF SEYCHELLES

SEYCHELLES FISHING AUTHORITY
FISHERIES MANAGEMENT DIVISION

...PORT INSPECTION REPORT

Sheet 1/3...

SFA PORT (a)

Mission order:

FISHERIES INSPECTORS TEAM

Name: *KHURLSON CONZALVES*Name: *CARMEL RENE*

PLACE, DATE, TIME OF THE INSPECTION

Country: *SEYCHELLES*Port name: *P. VICTORIA*Start: Date/Time: *18/06/09 08:05*End: Date/Time: *18/06/09 09:35*

CHARACTERISTICS OF THE FISHING VESSEL

Vessel type: *PURSE SEINE*Licence N°: *NONE*Vessel name: *PARSIAN SHILA*Licence Validity: *NONE*IRCS: *9BKI*Country/Port Reg: *CHABAHAR*Flag: *IRAN*Registration N° *880*GRT: *3300* NRT: *990*LOA *95.70 M*Engine power (HP): *6000 KW*Volume of hold (m³) *2500*Fuel capacity *800,000 LIT* Draught: *6.10 M* Remaining fuel: *200,000 LIT*Freezing capacity (24H): *250* Tons Hold capacity: *1500* TonsMarking fishing gear: Yes No Marking fishing vessel: Licence H: Name H: IRCS H: Registration N° H:Presence onboard: COR COA Logbook Engine log Freezer log Iridium *000881641434776*Fax *00870761141053*Email *parsian shila@skyfile.com* Other *FLGT 00870761141052*

FISHING VESSEL AGENT

Name of the company: *HUNT DELTA*Tel: *380300*Fax: *225367*Email: *hundet@Seychelles.net*

FISHING VESSEL CAPTAIN

Name: *NOUROULLAH ABBASI*Nationality: *IRAMAN*NI Passport N°

Issue at:

Date:

Address: N° Street

Town *KAZEROUN*Country *IRAN*

Tel:

Fax:

Email:

DOCUMENTS

Documents	Onboard	Valid	Confiscated	Observation
Fishing licence *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>NONE</i>
Drawings/descriptions of layout of fishing vessel *	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Authorization to fish outside national waters*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Copy of the Act and Regulations*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Certificate of registration *	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
International Load line certificate	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
International Tonnage Certificate	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Certificate of navigation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fishing Logbook *	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Safety equipments certificate (periodic inspection)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Navigation logbook	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Freezer logbook	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



Mission order n°

Sheet

SFA/DES

OBSERVATION

ENTER PORT ON 18/06/09 AT 07:00 HRS.

ENTER PORT CHANGE CREW, BUNKERING, FUEL.

LEAVING PORT ON FHE 25/06/09

NEXT PORT OF CALL BANDA-ABBAS.

LAST PORT OF CALL BANDA-ABBAS.

VESSEL WAS AT PORT VICO SPAIN. LAST TWO YEARS AT PORT.

LEFT PORT 23/02/2009. VICO.

ARRIVE BANDA ABBAS 01/04/09. STANBY.

LEFT BANDA ABBAS 30/04/09.

ENTER SEEL ON 17/06/09 02°45'S 054°55'E. AT 01:20 HRS.

Crew changing. Awaiting for chief Engineer
Norman on 26th June and crew change crew
(Sri Lanka) on 25th June 2009.

The fishing master is not coming back expecting
someone else to come. If nobody come
I will take the boat to Iran.

MR. Normoullah Abbasi said that he as the Iranian
captain on board did not know nothing about
the port entry to Seychelles. It was done by the
owner in Iran. It is the first time he saw a copy
of it. He know about IOTC and the procedure
to fish in international waters under IOTC procedures.

Jude Talma

From: Roy Clarisse
Sent: 28 July 2009 14:11
To: Jude Talma
Subject: FW: PARSIAN SHILA
Importance: High

From: Roy Clarisse
Sent: 24 June 2009 12:05
To: mnshirazi@gmail.com
Cc: Seychelles Fishing Authority; Jude Talma; Felix Labrosse; Rondolph Payet
Subject: PARSIAN SHILA
Importance: High

Dear Mr. Mehdi Shirazi,

I am seeking your assistance in Seychelles' investigation into the past/recent activities of the Iranian purse seine PARSIAN SHILA.

The vessel entered port Victoria, Seychelles on 18th June 2009 for collecting spares, food, crew change and refueling.

The vessel is not on the IOTC authorized list of fishing vessel, but has engaged in fishing in the Indian Ocean. As you are aware this is in contravention of management measures of the said RFMO, and as member of such it is our duty to ensure compliance.

I would be most grateful you can shed some light on the activity of the vessels since it's registration in 2008 or advise me of who to contact for same.

Best regards,

Roy Clarisse
Manager, Fisheries Management Division
Seychelles Fishing Authority
P.O. Box 449
Fishing Port
Victoria, Mahé
Seychelles

Tel: +248 670 300
Direct: + 248 670 315
Fax: + 248 224 508

29/07/2009

26 novembre 2009

M. Ahmed AL-HOSNI
Ministère de la Pêche
BP 424,
Muscat 111
Oman

Fax: +968 24697229

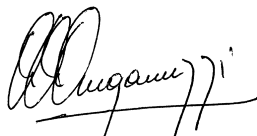
Cher M. Al-Hosni,

OBJET: DÉCLARATION D'UN NAVIRE SOUPÇONNÉ D'AVOIR CONDUIT DES OPÉRATIONS DE PÊCHE INN DANS LA ZONE DE COMPÉTENCE DE LA CTOI

Le Secrétariat a reçu des documents du Royaume Uni (Territoire Outre Mer) (4 pages) qui indiquent qu'un navire a opéré dans l'océan Indien en contravention des mesures de gestion de la CTOI. Vous trouverez lesdits documents attachés à ce courrier.

Merci de bien vouloir examiner les documents fournis par le Royaume Uni (Territoire Outre Mer) et de me transmettre vos commentaires aussitôt que possible.

Cordialement



Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif

cc: Ms. Hasna Al-Harthy

Pièces jointes

- Document du Royaume Uni (Territoire Outre Mer)

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



18 Queen Street
London
W1J 5PN
United Kingdom

Tel: (+44) 020 7255 7755
Fax: (+44) 020 7499 5388
E-Mail: enquiry@mrags.co.uk
Internet: www.mrag.co.uk

Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
Mahe
Seychelles

Le 6 novembre 2009

Cher Monsieur,

Résolution 07/02 Concernant l'établissement d'un registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone CTOI

Résolution 09/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI

Le paragraphe 8 de la résolution 07/02 stipule que « *Chaque CPC devra notifier au Secrétaire exécutif de la CTOI toute information factuelle montrant qu'il existe de fortes raisons de soupçonner que des AFV ne figurant pas sur le registre de la CTOI s'adonnent à une pêche et/ou transbordement de thonidés et d'espèces apparentées dans la zone de la Convention.* »

Au nom de l'Administration du Territoire Britannique de l'océan Indien (« BIOT »), veuillez trouver ci-dessous des informations sur le navire RWAD1 battant pavillon d'Oman. Ce navire n'est pas inscrit au Registre de la CTOI des navires autorisés et, lors de son transit à travers la BIOT FCMZ, il a déclaré avoir à son bord des thons. Nous avons demandé des informations complémentaires aux autorités d'Oman mais, en l'absence de toute réponse à ce jour, nous devons supposer que ce navire s'est livré à des activités de pêche illégale dans les eaux de la CTOI.

Comme prévu par la résolution 07/02 (paragraphe 9, alinéa a), nous vous demandons de prendre les actions nécessaires :

« *Si un bateau visé au Paragraphe 8 arbore le pavillon d'une CPC, le Secrétaire exécutif devra demander à cette CPC de prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher le bateau de capturer des thonidés ou des espèces apparentées dans la zone de la Convention.* »

Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir porter ces informations à l'attention du Comité d'application afin qu'il prenne les mesures nécessaires en rapport avec la Liste des navires INN, si les autorités d'Oman n'adoptent pas de mesures pour se mettre en conformité avec les mesures de gestion et de conservation de la CTOI.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. C. Mees'.

Dr C. C. Mees
Représentant du Royaume Uni près la CTOI

FORMULAIRE DE DECLARATION D'ACTIVITE ILLEGALE

En rapport avec la *Résolution 09/03* visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illégales observées dans le *British Indian Ocean Territory* (« BIOT »).

A. Détails des incidents.

(Décrire les incidents selon le format standard)

Item	Définition	Détails
a.	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	RWAD 1
b.	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Oman
c.	Date de première inscription du navire sur la Liste de navires INN de la CTOI.	n/a
d.	Numéro Lloyds/IMO.	n/a
e.	Photos du navire, si disponibles.	non
f.	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio(s) précédent(s) si applicable.	n/a
g.	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), y compris les propriétaires en équité, si applicable.	Inconnu
h.	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable.	Eastward Exim & Fishing Pte. Ltd.
i.	Date des activités INN	15-17 septembre 2009
j.	Localisation des activités INN	Transit à travers le BIOT (2•40'S, 69•30E - 4•10'S, 75•30'E)
k.	Résumé des activités INN.	Soupçon de pêche illégale dans les eaux sous mandat de la CTOI. Le navire a indiqué aux autorités du BIOT qu'il transportait 3 t d'albacore et 5 t de patudo, espèces toutes deux capturés dans la zone de la CTOI. Après vérification, il apparut que le navire n'était pas autorisé à pêcher par la CTOI ni par aucun autre ORGP et le navire est donc soupçonné d'avoir pêché de façon illégale.
l.	Résumé des actions prises	Aucune action n'a été prise sur le moment. Les autorités d'Oman ont été contactées pour obtenir des informations le 16 octobre, mais à ce jour aucune réponse n'a été reçue.
m.	Résultat des actions prises	Aucun

B. Détails des clauses de la résolution violées.

(Indiquez d'un « X » les clauses de la résolution 06/01 concernées)

Item	Clause	Concernée
a.	pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI et ne sont pas inscrit au Registre CTOI des navires autorisés à pêcher dans la zone de compétence de la CTOI	X
b.	pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI et que leur État de pavillon n'a pas de quota de captures, de limites de prises ou d'allocation d'effort au titre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, si applicable	
c.	n'enregistrent ou ne déclarent pas leurs prises réalisées dans la zone de compétence de la CTOI, ou falsifient leurs déclarations	X
d.	capturent ou débarquent du poisson en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	
e.	pêchent durant une période de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou	
f.	utilisent des engins prohibés en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	
g.	transbordent vers, ou participent à des opérations (telles que réapprovisionnement ou ravitaillement) avec, des navires inscrits sur la liste des navires INN	
h.	pêchent des thons et des thonidés dans les eaux territoriales d'un état côtier de la zone de compétence de la CTOI sans autorisation ou en contravention des lois et règlements nationaux (sans porter atteinte aux droits souverains des États côtiers de prendre des mesures contre lesdits navires)	
i.	n'ont pas de pavillon et pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI	
j.	se livrent à des activités de pêche contraires à toute autre mesure de conservation et de gestion de la CTOI	

C. Documents associés

1. Rapport de passage du navire

D. Actions recommandées

(Indiquer d'un « X » les actions concernées)

Item	Actions recommandées	Concernée
a	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d'autre action recommandée.	
b	Notification au Secrétariat. Notification recommandée à l'État du pavillon.	X
c	Recommandation d'inclusion sur la Liste INN de la CTOI	X (si aucune mesure n'est prise par les autorités omanaises)



**EASTWARD EXIM & SHIPPING PTE LTD
DEEPSEA FISHERIES MANAGEMENT LTD**

KAOHSIUNG LIASON OFFICE
ROOM 13-E NO 7 TZE WEI 4th ROAD,
LIN-YA DIST. , KAOHSIUNG TAIWAN
Tel : 886 7 3364813 Fax : 886 7 3365332
MOBILE HP : 886 (0) 932861911
E-mail : deepsea-fishery@umail.hinet.net

DATE : 14 SEP.2009
FAX NUMBER : +(44) 207 499 5388
MESSAGE TO : The Person-In-Charge
MARINE Resources Assessment Group
London, United Kingdom
SUBJECT : Advising Innocent Passage through
BIOT waters by fishing vessel
F. V. RWAD 1

Sir,

Below are the particulars and cruising details for the subject vessel on innocent passage :

Name of vessel	: RWAD 1	
Flag/Call sign	:OMAN / A4DD9	
Type of Vessel	: TUNA LONGLINE	
Cruising speed	: 8	
Vessels Position	: (at Entry)	(at Exit)
	0240 S / 6930 E	0410 S / 7530 E
Date & Estimated	: 15 SEP. 2009	17 SEP. 2009
Local time	: 03:00	08:00
Cruising Course	: 140	
Destination	: HIGH SEA	
Estimated catch onboard	: Approximately (Yellowfin	: 3 m/tons)
	16 m/tons (Bigeyes	: 5 m/tons)
	(Others	: 8 m/tons)

This is for your information and necessary action.

Best regards,



Alvin

cc. Mr. James M. Clark / email

Mr. John Hooper / email

26 novembre 2009

M. Robert A. JIMMY
Directeur par interim
Department de Pêche
BP 9045
Port Vila
Vanuatu

Fax: 00 678 23641

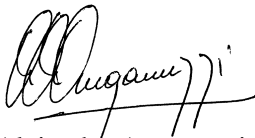
Cher M. Jimmy,

OBJET: DÉCLARATION D'UN NAVIRE SOUPÇONNÉ D'AVOIR CONDUIT DES OPÉRATIONS DE PÊCHE INN DANS LES EAUX MALGACHE

Le Secrétariat a reçu des documents de Madagascar (11 pages et 13 photos) qui indiquent qu'un navire a opéré dans les eaux malgaches en contravention des mesures de gestion de Madagascar et de la CTOI. Vous trouverez lesdits documents attachés à ce courrier.

Merci de bien vouloir examiner les documents fournis par le Madagascar et de me transmettre vos commentaires aussitôt que possible.

Cordialement,



Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif

cc: Mr. Christophe EMELEE

Pièces jointes

- Documents de Madagascar

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana- Fahafahana- Fandrosoana



MINISTÈRE DE LA PÊCHE
ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES
CENTRE DE SURVEILLANCE DES PÊCHES

Antananarivo, le 10 9 NOV 2009

Le Ministre de la Pêche
et des Ressources Halieutiques

à

Monsieur le Secrétaire Exécutif
de la Commission des Thons de l'Océan Indien
Mahe - SEYCHELLES

N° 486 /09/MPRH/CSP

Objet : Résolution 09/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI.

Conformément à la Résolution 09/03, nous avons l'honneur de vous informer que le Centre de Surveillance des Pêches de Madagascar a appréhendé en flagrant délit de pêche dans ses eaux sous juridiction lors d'un contrôle aérien le navire palangrier baptisé « JUPITER 1 » à la date du 09 août 2009 à 07H20 UTC. Un appel sur VHF Canal 16 à partir de l'avion de surveillance a été lancé mais aucune réponse de la part du navire contrevenant.

Une lettre N°410/09/MinPêche/CSP du 05/10/09, ayant pour objet de convoquer l'armateur et/ou son représentant à Madagascar pour régulariser le délit commis par son navire a été élaborée mais sans grand succès jusqu'à ce jour. C'est pour cela que nous avons demandé au Secrétariat Exécutif de la CTOI de nous aider à retrouver le propriétaire dudit navire dans le but qu'il puisse régulariser sa situation auprès de mon Département, le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques de Madagascar et de mettre un terme à cette affaire.

Dans l'attente de votre aide et appui que vous nous réservez à notre égard, veuillez, agréer Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de notre très haute considération.

Le Ministre

ANDRIAMISEZA Alain

ANNEXE I
FORMULAIRE CTOI DE DECLARATION D'ACTIVITE ILLEGALE

En rapport avec la *Résolution 2009/03 visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illégales, non réglementées et non déclarées dans la zone de compétence de la CTOI*, veuillez trouver ci-dessous des informations sur des activités illégales observées dans la ZEE de Madagascar.

A. Détails des navires.

Item	Définition	Détails
a.	Nom du navire et nom(s) précédent(s) si applicable.	JUPITER NO. 1
b.	Pavillon du navire et pavillon(s) précédent(s) si applicable.	Pavillon VANUATU
c.	Date de première inscription du navire sur la Liste de navires INN de la CTOI.	IOTC 003695
d.	Numéro Lloyds/IMO.	néant
e.	Photos du navire, si disponibles.	Oui, cf en annexe
f.	Indicatif d'appel radio et indicatif d'appel radio (s) précédent(s) si applicable.	YJUC5
g.	Armateur(s) du navire et armateur(s) précédent(s), y compris les propriétaires en équité, si applicable.	JUPITER FISHERY CO., LTD M. PAN MENG YU P.O. BOX 1640 PORT VILA VANUATU Tél. : 25887 Fax : 25608
h.	Opérateur(s) du navire et opérateur(s) précédent(s) si applicable.	
i.	Date des activités INN	09 août 2009 à 07H20 UTC
j.	Localisation des activités INN	18°58'121 S – 041°48'306 E c'est-à-dire dans la ZEE de Madagascar
k.	Résumé des activités INN.	Ce palangrier baptisé « JUPITER NO 1 » a été pris en flagrant délit de pêche dans la ZEE de Madagascar, le 09/08/2009 lors d'une patrouille de surveillance aérienne effectuée dans la zone. Ce palangrier ne figure pas dans la liste des navires autorisés à pêcher dans les eaux sous juridiction malagasy.
l.	Résumé des actions prises	Recherche de l'adresse de l'Armateur afin de pouvoir lui envoyer la convocation de se présenter au bureau du CSP pour passer à la transaction
m.	Résultat des actions prises	Navire inconnu dans la zone après contact avec les FMC de la Région. Mozambique et La Réunion ont fourni quelques renseignements sur le navire.

B. Détails des clauses de la résolution de la CTOI violées.

Item	Clause	Concernée
a.	pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI et ne sont pas inscrits au Registre CTOI des navires autorisés à pêcher dans la zone de compétence de la CTOI	
b.	pêchent des thons et des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI et que leur Etat de pavillon n'a pas de quota de captures, de limites de prises ou d'allocation d'effort au titre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, si applicable	
c.	n'enregistrent ou ne déclarent pas leurs prises réalisées dans la zone de compétence de la CTOI selon les conditions de déclaration de la CTOI, ou falsifient leurs déclarations	
d.	capturent ou débarquent du poisson en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	
e.	pêchent durant une période de clôture de la pêche ou dans des zones fermées, en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, ou	
f.	utilisent des engins prohibés en contravention des mesures de conservation et de gestion de la CTOI	
g.	transbordent vers, ou participent à des opérations (telles que réapprovisionnement ou ravitaillement) avec, des navires inscrits sur la liste des navires INN	
h.	pêchent des thons et des thonidés dans les eaux territoriales d'un état côtier de la zone de compétence de la CTOI sans autorisation ou en contravention des lois et règlements nationaux (sans porter atteinte aux droits souverains des Etats côtiers de prendre des mesures contre lesdits navires)	X
i.	n'ont pas de pavillon et pêchent des thons ou des thonidés dans la zone de compétence de la CTOI	
j.	se livrent à des activités de pêche contraires à toute autre mesure de conservation et de gestion de la CTOI	X

C. Documents associés

- Rapport d'inspection d'embarcation n° 000005/MAEP/CSP du 09/08/09
- Procès – verbal de constat d'infraction n° 000116/MAEP/SG/DGDRAH/CSP du 09/08/09
- Procès – verbal de saisie à titre conservatoire n° 001891 et n° 001930 du 09/08/09
- Photos prises sur le lieu de l'infraction.

D. Actions recommandées

Item	Actions recommandées	Concernée
a.	Notification uniquement au Secrétariat. Pas d'autre action recommandée.	
b.	Notification au Secrétariat. Notification recommandée à l'Etat du pavillon.	X
c.	Recommandation d'inclusion sur la liste INN de la CTOI	X

MINISTÈRE CHARGE DE LA PÊCHE

CENTRE DE SURVEILLANCE

N° 000116 / /MAEP/SG/DGDRAH / CSP

PROCES-VERBAL DE CONSTAT D'INFRACTION

(En mer) à quai, en rade)

- 1 Date et Heure *Le neuf Août l'an deux mil neuf à sept heures vingt minutes*
- 2 Nom du Navire *JUPITER N°01*
- 3 Nationalité *VANUATU* 4 N° Immatriculation *YJUC 5*
- 5 Nom et adresse de l'armateur */*
- 6 Nom du Capitaine */*
- 7 Pièce d'identité présentée */*
- 8 Titre de Navigation du Capitaine */*
- 9 Depuis quand commande-t-il le navire */*
- 10 Port d'attache du Navire */*
- 11 Caractéristiques du navire */*
- 12 Numéro et Type de Licence */*
- 13 Equipements du navire Radar HF GPS
Sondeur VHF Autres
- * Précisez */*
- 14 Engin (s) de Pêche utilisé (s) *Palangse*
- 15 Nature de l'infraction *Pêche illégale, infraction prévue par l'art 12 de l'ordonnance 93.022 du 04/03/93 et les articles 20, 21, 22 et 23 du Décret 94.112 du 13/02/94 et réprimés par l'art 22 alinéa 1 de la même ordonnance.*
- 16 Zone de l'infraction *en mer* Latitude *18°38'12S* Longitude *041°48'30E*
- 17 Le Navire a-t-il été contacté et dans quelle forme ? *lors d'un survol de contrôle dans le Sud-West de Madagascar.*

- 18 Le Capitaine a-t-il obtempéré à l'ordre de stopper ? *Nom*
- 19 Le Capitaine du Navire accepte-t-il la position ? */*
- 20 Autre position donnée par le Capitaine */*
- 21 Carte (s) utilisée (s)
- 22 Preuves matérielles pour confondre le Capitaine *Photos*
- 15 photos dudit navire entrain de pêcher dans la ZEE Malagasy*
- 23 Documents saisis */*
- 24 Autres preuves à conviction */*
- 25 Le Capitaine reconnaît-il le délit ? */*
- 26 Noms des agents ayant constaté l'infraction *CV RAZAKA Leon Martial M.*
- 27 Nom du patrouilleur *B-E 55 / 5RMLK*
- 28 Nom du Commandant du patrouilleur *RAHARIMAHERY Charis*

Fait à *Bosel*, le *09 Août 2009*

Signature du Capitaine

Charis
R. RIVO HERY

TEMOINS

Signature de l'Autorité ayant constaté le délit

GP2C RAVAKA
GP2C Ravaka

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

MINISTERE CHARGE DE LA PECHE

CENTRE DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL DE SAISIE A TITRE CONSERVATOIRE

Ordonnance N° 93.022 du 04 Mai 1993

N° 001891

Renseignements sur le contrevenant		
Nom : -	Prénoms :	Age :
NAVIRE DENOMME JUPITER N°01 BATIANT PAVILLON VANUATU		
Lot :	Rue :	Quartier :
IMMATRICULE YJUC5		
Firaisana :	Fivondronana :	Province :
Code Postale ! ! ! ! !	Téléphone ! ! ! ! !	<input type="checkbox"/> résident <input type="checkbox"/> non résident
<p>DESCRIPTIONS : Le neuf août l'an deux mil neuf à sept heures vingt minutes (UTC) lors du mouillage de contrôle effectué par nous à bord d'un avion BE 55 (SRMLK) dans la ZEE Malagasy CSW de (Madagascar), nous avons surpris un navire en pêche dénommé JUPITER N°01 immatriculé YJUC5 entrain de pêcher à l'intérieur de la ZEE Malagasy à la position 18°58'121S et 041°48'306E en faisant cap au 160°. On s'en est approché. Des appels radio VHF Marine canal 16 ont été effectués et plusieurs reprises mais sans réponse. Le navire change le cap au 300° et après la fuite en abandonnant son engin des pêches déjà déployés en mer. 15 Photos ont été prises afin d'approuver l'existence d'une infraction. Ce navire ne figure pas dans la liste des navires autorisés à pêcher dans la ZEE Malagasy. De ce fait, le commandant de ce navire a commis une infraction en matière des pêches :</p> <p>"Pêche illicite" prévue par l'art 12 de l'ordonnance 93.022 du 04/05/1993</p>		
Nom et Signature de l'agent :		Date de la saisie
Signature du contrevenant :		

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

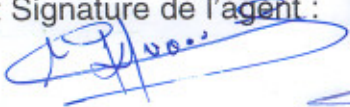

MINISTERE CHARGE DE LA PECHE

CENTRE DE SURVEILLANCE

PROCES-VERBAL DE SAISIE A TITRE CONSERVATOIRE

Ordonnance N° 93.022 du 04 Mai 1993

N° 001930

Renseignements sur le contrevenant		
Nom : -	Prénoms :	Age :
(SUITE)	JUPITER N°01	BATANT PAVILLON VANUATU
Lot :	Rue :	Quartier :
IMM. YJUC5		
Firaisana :	Fivondronana :	Province :
Code Postale ! ! ! ! !	Téléphone ! ! ! ! !	<input type="checkbox"/> résident <input type="checkbox"/> non résident
DESCRIPTIONS : et les articles 20, 21, 22 et 23 du Décret N°94.112 du 13/02/94, tous sont repris par l'article 22 alinéa d de la même ordonnance ci-dessus.		
En vertu des articles 18, 19 de la même ordonnance, nous CV RAZAKA Lion Martial, chef service des opérations et des communications et le GP2C RABOTOVAO Ravaka OPS et Agent de surveillance des pêches avons procédé à la saisie fictive dudit navire et toutes les captures à bord.		
Nom et Signature de l'agent :		Date de la saisie
		le 09 août 2009
Signature du contrevenant :		
 GP2C Ravaka.		

Temoins



R. RIVO HERY



RAHARIMAHERY Clotaire

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

MINISTERE CHARGE DE LA PECHE

CENTRE DE SURVEILLANCE

RAPPORT D'INSPECTION D'EMBARCATIONS N° 000005 MAEP/CSP

EQUIPE D'INSPECTION

Date de l'inspection 09 Août 2009

- 1 Nom de l'unité BESS / SRMLK heure début inspection 07H20 UTC
2 Nom des inspecteurs CV RAZAKA Lion Martial H
GPEC RABOTOVAO Ravaka
3 Lieu de l'inspection en mer Position : Lat : 18°58'12.5 S Long : 041°48'30.6 E
Zone A quai Port :
En rade Lieu :
Lac

EMBARCATION INSPECTEE

Date de la dernière inspection

- 4 Navire - Boutre - Voilier - Pirogue - Vedette
Nom JUPITER N°01 Nationalité _____
5 N° d'immatriculation _____ Port d'immatriculation _____
6 Indicatif radio YJUC 5 Fréquence d'appel _____
7 Numéro de licence _____ Type de licence
8 Validité _____ Observateur à bord : oui Non
9 Type de navire Palangiers Type d'engin Palangre Equipage
10 Longueur HT Largeur HT Tonnage brut Couleur de coque blanche
11 Puissance moteur principal kW Capacité totale des cales : _____
12 Balise VMS : Oui Non Type _____
13 Nom du capitaine / adresse _____
14 Nom du Propriétaire/Adresse _____

CONTROLE ET INSPECTION

- 15 Position déterminée par l'Inspecteur : lat 18°58'12.5 S Long 041°48'30.6 E
Moyens : G.P.S
16 Position déterminée par le Capitaine : lat _____ Long _____
Moyens : _____

22 MESURES PRISES

Avertissement

Dossiers d'infraction PV constat d'infraction N° 000 116 / MPEP / SG / DG DRAH / CSP
PV de saisie à titre conservatoire N° 1891 et 1930 du 09 août 2009

23 MESURES CONSERVATOIRES

Photos Nombre quinze photos (15)

Sous-scellé N° 1

Vente PV N° _____

Destruction PV N° _____

Cession gratuite PV N° _____

Remise à l'eau PV N° _____

24 COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DU CAPITAINE, PIROGUIER, MOTORISTE

25 Déclarations des témoins du Capitaine

26 Déclarations des témoins des inspecteurs

Le navire a été surpris en flagrant délit de pêcher dans la ZEE Malagasy sans autorisation.

27 Signature des témoins du Capitaine

28 Signature du Capitaine

29 Signature des témoins des Inspecteurs

30 signature des Inspecteurs

Maurice R. RIVO HERY

RAHARIMAHERY
Chris

CV RATAKA.

GRAC RATAKA.

Heure ^{UTC} locale de fin de l'inspection 07H58





JUPITER NO.1
PORT VILA

















Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF VANUATU
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE VANUATU



FISHERIES DEPARTMENT
SERVICE DES PÊCHES

Private Mail Bag 9045
Sac Postale Prive No. 9045
Port Vila
VANUATU



1^{er} décembre 2009

Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
CTOI
P.O. BOX 1011
Victoria
Seychelles

Cher Monsieur,

RE : SIGNALEMENT D'UN NAVIRE SOUPÇONNÉ D'AVOIR PÊCHÉ DANS LES EAUX SOUS JURIDICTION DE MADAGASCAR, EN CONTRAVENTION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE LA CTOI

J'accuse réception de votre lettre et des informations afférentes concernant le navire de pêche « Jupiter 1 », battant pavillon du Vanuatu, qui fut observé en train de pêcher dans les eaux sous juridiction de Madagascar le 9 août 2009.

Je souhaite indiquer au Secrétariat que le Vanuatu mènera une enquête sur cette question et informera le Secrétariat de tout nouveau développement.

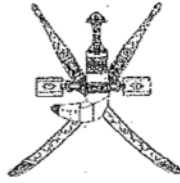
Nous vous remercions de votre assistance et vous garantissons notre entière collaboration dans cette affaire.

Cordialement,

Robert A. Jimmy
DIRECTEUR (par intérim)
(courriel : robert.jimmy@gmail.com)

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

Embassy of
The Sultanate of Oman
London



سفارة
سلطنة عمان
لندن

Administration du *British Indian Ocean Territory*

Le 16 décembre 2009

Cher M. Yeadon,

En référence à votre note datée du 15 octobre 2009 et concernant le navire omanais « RAWAD 1 » qui était présent dans les eaux du BIOT, je voudrais vous informer que le navire susmentionné ne pêchait pas dans les eaux du BIOT mais faisait route vers Singapour pour des opérations de maintenance en cale sèche et y est actuellement stationné.

Cordialement,

Faisal Al-Busaid
Premier Secrétaire